

Les organisations syndicales du 93, SNUipp-FSU – SNES-FSU – SNEP-FSU – FO – CGT Educ'Action – SUD Education, font un premier constat catastrophique des conditions de travail à la rentrée dans le département.

Le nouveau gouvernement prétend appliquer de façon accélérée le pacte de responsabilité, correspondant à 50 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques. Ceci, dans un contexte où les écoles, les collèges, les lycées de Seine-Saint-Denis vivent déjà des conditions désastreuses.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU – SNES-FSU – SNEP-FSU – FO- CGT Educ'Action – SUD Education du 93 appellent les enseignant-e-s, les personnels des écoles, collèges et lycées :

- à se réunir immédiatement dans l'unité la plus large possible en assemblées générales,
- à faire l'état des lieux des conditions de rentrée et à les traduire en revendication,
- à débattre des moyens d'actions pour obtenir satisfaction, y compris la grève.

Les organisations syndicales signataires se réuniront à nouveau très prochainement pour centraliser les revendications et les moyens d'actions pour obtenir satisfaction.

D'ores et déjà, ces organisations font savoir qu'elles apportent tout leur soutien aux initiatives locales qui seront prises pour porter les revendications.

Dans le primaire :

- **classes surchargées** : seuils d'ouverture de classe non respectés. Plus de 100 écoles au-dessus des seuils ;
- **manque d'enseignants** : pour la seule ville de Saint-Denis, 20 classes n'avaient pas d'enseignant pour faire la rentrée ;
- **manque de remplaçants** : dans de nombreuses circonscriptions, il n'y a déjà plus de remplaçants disponibles ;
- **conditions de travail des remplaçants** : ZIL déplacés dans d'autres circonscriptions ; décret du 20 août annualisant le temps de travail des remplaçants (et des PE sur postes fractionnés), pour s'adapter à la réforme des rythmes scolaires ;
- **temps partiels** : remise en cause des quotités, des jours non travaillés ;
- **disponibilités, détachements, congés de formation** : deviennent des faveurs et non des droits ;
- **précarité** : augmente chaque année, déjà plus de 200 contractuels la semaine de la rentrée ;
- **formation** : des écoles avec 3 ou 4 stagiaires enseignant sans formation ;
- **REP+** : à moyens constants... donc sans moyens (REP+ Garcia-Lorca de St-Denis : 9 postes vacants, 1 TPS...) ;
- **réforme des rythmes scolaires** : déplacements supplémentaires, temps de travail supplémentaire, mise en place de listes d'enfants pour le périscolaire par les enseignants sur le temps scolaire... etc.

Dans le secondaire :

- **effectifs de classes** : explosent, dépassent parfois les seuils, notamment dans les groupes de langues, alors qu'il y a encore des élèves sur liste d'attente ou à qui on refuse l'inscription dans leur collège de secteur ;
- **DHG** : ne permettant pas de maintenir les dispositifs existants (soutien, dédoublements, options...) ;
- **postes vacants** : notamment parce que tous les postes n'ont pas été pourvus aux concours ;
- **disponibilités** : systématiquement refusées aux néotitulaires dans certaines disciplines ;
- **précaires** : dégradation des conditions de travail, affectation des contractuels et des TZR particulièrement tardive, très nombreux collègues sur 2 voire 3 établissements ;
- **garanties statutaires** : décret du 20 août les remettant en cause dans les collèges REP+ (annualisation d'une partie du temps de service, réunions de concertation rendues obligatoires sous prétexte de pondération...)

C'est inacceptable ! Nous ne pouvons pas travailler correctement dans ces conditions !

Ensemble, exigeons :

- Création immédiate de tous les postes nécessaires en Seine-Saint-Denis
- Recrutement immédiat d'enseignants fonctionnaires d'Etat, titularisation des précaires
- Respect des seuils dans les classes
- Abrogation des décrets Peillon & Hamon et arrêt immédiat de leur application
- Non à la déréglementation, non à la détérioration de nos conditions de travail
- Mise en place des conditions pour améliorer l'attractivité de la profession (prérecrutement, augmentation des salaires, logement...), recrutement de titulaires et titularisation des précaires